



INFORMATIONS MUNICIPALES # 05

Septembre 2014

Saulon-la-Chapelle



Zoom sur...

Jean-Roger CARLE, nouvel employé communal

Suite à de nombreux travaux à réaliser, la municipalité a décidé de recruter un 2ème employé communal. C'est Jean-Roger CARLE qui occupera ce poste pendant 6 mois.

Depuis le 1er juillet, un nouvel employé œuvre au sein de la commune au côté de Nicolas MANCA. Il s'agit de Jean-Roger CARLE, 28 ans, habitant Gevrey-Chambertin et dont les compétences sont adaptées aux besoins du poste qu'il occupe.



L'embellissement du village, la rénovation des locaux et des bâtiments et d'autres tâches diverses justifient la présence d'un 2ème technicien. Jean-Roger CARLE est titulaire d'un baccalauréat professionnel électrotechnique, il a occupé plusieurs postes, notamment au sein de la ville de Gevrey-Chambertin, où il était en charge des espaces verts. Jean-Roger CARLE se dit satisfait d'occuper cet emploi et de l'accueil qu'il a reçu de la part des habitants et des élus.

Le mot du Maire

Voici le numéro 5 de notre bulletin d'information municipal. Les vacances se terminent et la rentrée est là, même si la météo est un peu trompeuse !

Le travail des élus a continué pendant la période estivale. Ce fut également l'opportunité de réaliser certains travaux dans nos locaux communaux (écoles, salle polyvalente), de profiter de ce moment pour mettre à jour notre système informatique en vue notamment des échéances prochaines pour la dématérialisation des actes, de travailler sur le cahier des charges du PLU et de continuer d'avancer sur certains gros dossiers comme l'urbanisme.

Cette rentrée sera importante au niveau scolaire ; la réforme des rythmes doit se mettre en place, non sans quelques difficultés pour tous, élus, parents, enseignants et enfants, malgré le gros travail effectué depuis de nombreuses semaines. Espérons que cela soit profitable aux principaux intéressés : les enfants... Une bonne nouvelle néanmoins toute « chaude » : l'ouverture d'une 3^{ème} classe tant attendue à la maternelle !

La rentrée sur notre commune est également l'occasion pour nos associations de faire découvrir leurs activités lors de notre désormais traditionnel forum ; il aura lieu le 13 septembre, dans les conditions habituelles, autour du plan d'eau. Ce sera le moment de faire « le plein d'activités » ! Tous les bénévoles seront présents et ainsi, chacun pourra voir la richesse et la diversité de ce qui est proposé sur notre commune. Nous pouvons nous en féliciter et encourager toutes les personnes qui permettent d'apporter un dynamisme peu égalé aux alentours !

De notre côté, les permanences des élus reprennent également à raison d'un samedi matin tous les 15 jours ; profitez de ce moment pour venir échanger avec nous !

Bonne rentrée à tous !

Pascal BORTOT

Maire de Saulon-la-Chapelle

Vice Président de la communauté de communes du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Conseil municipal du 25 août 2014	P. 2
Forum des Associations	P. 3
Bien vivre ensemble	P. 4
Permanences des élus	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 25 août 2014

(NB : les comptes rendus sont affichés dans leur intégralité sur les panneaux d'informations publics)

1. POINTS TRAVAUX

Différents travaux ont été effectués pendant la période estivale : salle polyvalente (scène, vitres, plateforme extérieure), écoles.

Des devis sont en attente pour la réhabilitation de l'ancien local du kinésithérapeute, l'équipement en panneaux signalétiques.

2. DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

La commune va adhérer au programme ACTES pour dématérialiser les actes administratifs vers la perception et la préfecture.

3. DOSSIER GAGEY : ACQUISITION ET MODALITÉS D'EMPRUNT

La commune fait l'acquisition de la parcelle Gagey pour une somme totale de 280.000 € hors frais ; les commissions d'agence s'élèvent à 14.500 €.

Le financement sera fait par moitié en autofinancement et l'autre moitié par un emprunt. La proposition la moins-disante retenue est celle de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, avec une durée d'amortissement de 10 ans, un type d'amortissement (annuités constantes) avec anticipation de la 1^{ère} annuité au 25/11/2014 et un taux d'intérêt de 2,12 % annuel.

- Déblocage de l'emprunt prévu le 25 septembre 2014.

4. DOSSIER ÉLAGAGE SOCIÉTÉ DE CHASSE

Suite au devis concernant l'élagage et le broyage des allées et sommières, la commune prend en charge l'élagage pour un montant de 2 576,64 € TTC, le broyage (3 507,84 € TTC) restant à la charge de l'association.

5. POINT CCAS

Un point est fait suite aux deux premières réunions du CCAS : 3 demandes d'aide ponctuelle, sortie au Muséoparc d'Alésia, colis et repas des aînés, remise des clés USB aux élèves partant en 6^{ème}, naissances communales, projet de sortie à Florissimo, plan canicule.

Concernant le colis des aînés, la formule retenue sera celle d'un mixte entre des bons d'achat auprès des commerçants locaux et des friandises.

Concernant le repas des aînés, il devient un repas « communal » avec invitation aux présidents d'associations, aux instituteurs, aux pompiers et au personnel communal.

6. ORGANISATION DU PERSONNEL

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire pour faire face à un besoin lié à une augmentation du temps de travail du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015 inclus (principalement en raison du nouvel aménagement des rythmes scolaires), emploi créé à raison de 15h15 hebdomadaires.

7. LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal décide de prescrire la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, de lancer la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Informatique** : Le système informatique de la mairie a été changé pendant les vacances d'été comme prévu, il reste à finaliser la messagerie. La nouvelle version du site est en cours de réalisation.
- **Abribus école de Layer** : une solution d'abri provisoire est à l'étude



- **AFUL des Longs Champs** : L'Assemblée Générale a eu lieu le 19 août 2014 en mairie ; le cabinet BAFU qui possède la maîtrise d'ouvrage doit présenter un projet pour la fin de l'année avec environ 170 logements échelonnés sur 5 ou 10 ans.
- **ICF** : Un projet avec 72 logements a été présenté à M. le Maire.
- **Permanences élus** : Les permanences des élus reprendront tous les 15 jours et sont fixées comme suit : Samedis 13, 27 septembre et 11 octobre.
- **Associations** : le club de BMX s'est porté candidat à l'organisation d'une manche du championnat de France pour les mois de mai/juin 2015 ; 700 pilotes seraient engagés et un total d'environ 3000 personnes sont attendues sur le site. Suite à la visite du responsable d'homologation de la piste, des travaux sont à prévoir. Mis à part le montant et le financement, se posent de nombreuses questions, notamment celle de l'accueil. D'autre part, l'aménagement et l'entretien du site sont à revoir.
- **Manifestation** : le 13 septembre est organisée la fête des associations au plan d'eau, selon les mêmes modalités que les années précédentes. La buvette sera tenue par les membres de la commission « Associations, manifestations » et un pot sera offert par la municipalité en fin d'après midi.
- **Déchetterie** : M. le Maire informe d'un changement de personne sur le poste de gardiennage de la déchetterie ; pour rappel, l'accès à la déchetterie nécessite obligatoirement un badge.
- **Rentrée scolaire** : elle aura lieu mardi 2 septembre 2014 ; M. le Maire souhaite la présence d'élus dans chaque école de la commune.
- **Location** : La commune a récupéré le logement de la place de l'église. Après état des lieux, cet appartement est en parfait état ; quelques points sont à revoir comme le chauffage et la création éventuelle d'une salle du bain à l'étage ; des devis vont être demandés.



FORUM DES ASSOCIATIONS

13 Septembre 2014

Temps fort du monde associatif, ce forum est l'occasion pour les associations et les sections du Foyer rural de se faire connaître. C'est aussi l'opportunité pour le public de découvrir certaines activités.

En effet, de nombreuses associations et les sections du Foyer rural vous accueilleront pour vous présenter leur discipline et vous inviter à les rejoindre. Du plus jeune au plus ancien, toutes les générations seront présentes. Des démonstrations, des animations sportives et/ou artistiques se dérouleront au plan d'eau Jean Cêtre de 14h à 18h et chaque visiteur pourra à loisir s'initier, participer, découvrir, échanger avec les bénévoles et dirigeants des associations.

Une nouvelle saison commence, c'est donc le temps des bonnes résolutions pour pratiquer une activité ! Judo, Danse country, Chant, Tennis, Danse latino saul, BMX, Foot, Pêche, Danse les p'tits pas, Cyclisme, Photo numérique, Gym Volontaire, Yoga, Théâtre enfant, Ateliers dessin-peinture enfants et adultes, Travaux manuels, Anglais, Informatique...Le choix est vaste !

La municipalité de Saulon-la-Chapelle s'associe aux organisateurs pour proposer une belle journée de détente, de loisirs et de découvertes. **Venez nombreux**, à pied ou en vélo, rencontrer vos associations et découvrir les activités !

**PLAN D'EAU JEAN CÊTRE, SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014 DE 14H À 18H.
ENTRÉE LIBRE / BUVETTE**

AGENDA...

13, 27 septembre et 11 octobre **Permanences des élus** Mairie. Samedi matin de 10h à 12h.

13 septembre **Forum des associations** Plan d'eau. 14H à 18h

28 septembre **Élections sénatoriales**

13 octobre **Conseil municipal**. Mairie 19h15 (ouvert au public)

Bien vivre ensemble ...

Vous êtes propriétaire d'un chien ?

Quel que soit son gabarit, quelle que soit sa race ou sa catégorie, vous avez des devoirs dès lors que vous le promenez sur le domaine public. Ainsi, par arrêté préfectoral et par souci de sécurité pour toute la population, les chiens ne sont pas admis à errer seul dans les rues de notre commune.

Déjections : Le propriétaire doit ramasser les déjections de son chien.

Nuisances sonores : Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (la nuit comme le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.



Chiens de 1ère et 2nde catégories : Les chiens de 1ère catégorie (chien d'attaque) et les chiens de 2ème catégorie (chien de défense) répondent à des réglementations plus strictes. Ils doivent :

- Être tenus en laisse par une personne majeure,
- Porter une muselière,
- Être déclarés en mairie ou à la Police municipale,
- Être répertoriés sous leur nom de chien et leur numéro de tatouage ou d'insert électronique,
- Avoir des papiers de vaccination et d'assurance à jour,
- Avoir un certificat de pedigree ou de stérilisation pour la 1ère catégorie.

Responsabilité du propriétaire : Le propriétaire de chien est civilement et pénalement responsable des dommages et blessures involontaires provoqués par son animal. En vertu de l'article 1385 du code civil, que l'animal soit sous sa garde ou se soit égaré ou échappé, le propriétaire est responsable du ou des dommages causés par l'animal. Ainsi si un chien brise sa laisse et cause la chute d'un enfant, le propriétaire peut être déclaré responsable. Il en est de même si l'animal cause des dégradations aux clôtures voisines.

Permanences des élus

Promesse de campagne, expérimentée en juin et juillet, les permanences d'élus reprennent au rythme d'une fois tous les 15 jours.



Il s'agit d'un moment de rencontre entre la municipalité et la population. N'hésitez à solliciter des informations sur les projets municipaux ou à faire part de vos remarques et difficultés.

Un adjoint et un conseiller seront présents pour échanger avec vous le samedi matin de 10h à 12h, sans RDV, en mairie.

Prochaines dates

13 septembre, 27 septembre, 11 octobre.

Si vous le souhaitez, M. Le Maire pourra vous recevoir sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

Attention, il ne s'agit pas de permanences de secrétariat de mairie

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h15 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h15 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

mairie.saulonlachapelle@wanadoo.fr



Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr



Brigade de gendarmerie de Gevrey Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h